



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE FROLOIS 31/03/2021

**Présents** : DUEZ Catherine, CLAUDEL Solange, HARDEL James, LARDIN Francis, Morel Alexandre, PASSERIEUX Emeline, PERRIN Sébastien, SCHAAL Perrine, VERMANDE André, ROISIN Jérôme, POSTE Julien, PICARDAT Nathalie

**Absents excusés** :

**Absents non excusés** : MAIGRAT Matthieu, LELONG Gérard

Sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Colin.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Le scrutin a eu lieu, Madame CLAUDEL Solange a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 1<sup>ère</sup> DÉLIBÉRATION.

#### COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Monsieur André VERMANDE, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	336 314,87 €
Recettes	450 083,16 €

Excédent de clôture : **113 768,29 €**

#### *Investissement*

Dépenses	214 268,58 €
Recettes	276 532,02 €

Excédent de clôture : **62 263,44 €**

Hors de la présence de Monsieur Claude Colin, Maire, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2020.

## 3<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

### AFFECTATIONS DE RÉSULTATS

Le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 étant désormais approuvés, il convient d'affecter les résultats de l'exécution 2020 au budget 2021.

- L'exécution du budget 2020 en fonctionnement dégage un excédent de : **113 768,29 €**
- L'exécution du budget 2020 en investissement dégage un excédent de : **62 263,44 €**

Au vu des résultats de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **64 000,00 €** au compte 1068
- la somme de **49 768,29 €** au compte 002
- la somme de **62 263,44 €** au compte 001

#### 4<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

### COMPTE DE GESTION 2020 - LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

**APPROUVE** le compte de gestion "du lotissement de Valaille" du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 5<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur André VERMANDE, 1er adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	158 624,95 €
Recettes	357 457,49 €

Excédent de clôture : **198 832,54 €**

### *Investissement*

Dépenses	158 624,15 €
Recettes	294 756,20 €

Excédent de clôture : **136 132,05 €**

Hors de la présence de Monsieur Claude Colin, Maire, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2020.

### 6<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

## AFFECTATIONS DE RÉSULTATS - LOTISSEMENT

Le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 étant désormais approuvés, il convient d'affecter les résultats de l'exécution 2020 au budget 2021.

- L'exécution du budget 2020 en fonctionnement dégage un excédent de : **198 832,54 €**
- L'exécution du budget 2020 en investissement dégage un excédent de : **136 132,05 €**

Au vu des résultats de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **198 832,54 €** au compte 002
- la somme de **136 132,05 €** au compte 001

### 7<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

## BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres présents, le budget primitif de l'exercice 2021 et en arrête les montants comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
● Fonctionnement	405 079,46	405 079,46
● Investissement	687 017,38	687 017,38

## TOTAL GENERAL

● dépenses	1 092 096,80
● recettes	1 092 096,80

### 8<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.

## BUDGET VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les modifications des taux liés aux différentes taxes, suite à la suppression progressive de la Taxe d'habitation.

Le budget de la commune sera abondé par le produit des Taxes sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti.

Pour compenser la perte du produit de la Taxe d'habitation, la commune pourra compter sur le transfert de la taxe perçue par le Conseil Départemental sur le Foncier Bâti dont le taux est de 17,24%. A ce taux, il faut ajouter le taux appliqué par la commune.

Pour l'année 2021, le Maire propose le taux global de 29,83 % sur les bases d'imposition prévisionnelles du Foncier Bâti qui se décompose de la manière suivante :

- Taux transféré du Département :	17,24 %
- Taux de la Commune appliqué en 2020 :	11,69 %
- Augmentation proposée :	0,90 point
	-----
TOTAL	29,83 %

Cette augmentation aura pour effet d'augmenter le produit sur le Foncier Bâti de 5 697 € pour l'ensemble des contribuables.

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver le Taux de 26,56 % sur le Foncier non Bâti et de se prononcer sur ces taux d'imposition pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 vote contre et 1 abstention) de ses membres présents, décide :

- D'ADOPTER les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2021.

**9<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.**

**ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la SARL VARNEROT ET ASSOCIÉS a procédé à un remboursement d'un montant de 250,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

**ACCEPTE** le remboursement de 250,00 €.

**10<sup>ème</sup> DÉLIBÉRATION.**

**REGLEMENT DU CITY-STADE -**

Suite aux récentes incivilités constatées sur et aux abords du City-Stade de Frolois, il a été rédigé un règlement intérieur à celui-ci afin d'en établir le cadre d'utilisation. Ont été notamment retenues la proposition de définir une priorité à l'utilisation par les habitants de Frolois, ainsi que des rappels de sécurité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

**ACCEPTE** le règlement intérieur rédigé du City-Stade de Frolois.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **CONCERNANT MATTHIEU MAIGRAT - ADJOINT A L'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuel adjoint à l'Urbanisme, Monsieur Matthieu MAIGRAT, ne pouvant assurer ses fonctions communales pour raisons professionnelles, a remis sa démission. Il garde néanmoins son rôle de conseiller au sein du Conseil Municipal.

### **PÉRISCOLAIRE - DÉPART DE LA DIRECTRICE**

Le Conseil Municipal prend note de la démission de l'actuelle directrice du périscolaire, Madame Aurore Gérard. Le recrutement d'une nouvelle personne à ce poste sera fait par l'Association du "Resto des P'tits Princes. Il a été notamment décidé de mettre les moyens de communication numérique de la Commune à disposition.

### **TOITURE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux dernières intempéries et à un facteur de vétusté, les ardoises du clocher ainsi que la zinguerie de l'Église de Frolois subissent une altération négative et vont nécessiter l'intervention d'entreprises pour des travaux de réfection.

### **NUMÉROTATION RUE DE NANCY**

La numérotation de la Rue de Nancy pose problème à ses habitants, notamment dans leur relation avec les services postaux. Une équipe va se réunir pour analyser la situation et remédier aux désagréments générés qui en découlent.

### **La TCFE (Taxe Consommation Finale d'Électricité)**

Monsieur le Maire explique que la TCFE (Taxe sur la consommation Finale d'Électricité) est déjà présente sur les factures d'électricité des utilisateurs. Elle pouvait être augmentée par la TCCFE (Taxe Communale sur

la Consommation Finale d'Électricité). **Jusqu'à présent, la TCCFE n'était pas appliquée par toutes les communes et notamment à FROLOIS**, comme dans 20% des communes françaises. **Depuis le 1er janvier 2021, la TCCFE est intégrée obligatoirement à la TCFE** dans une démarche de simplification des taxes locales sur l'électricité. Le but est d'uniformiser peu à peu les différentes taxes et de confier leur gestion à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Elle sera appliquée progressivement, jusqu'à atteindre son taux maximal pour toutes les agglomérations en 2023. **Cette décision a été votée par l'Assemblée Nationale en décembre 2020, elle n'est donc pas à l'initiative des communes.**

D'ailleurs, les communes comme FROLOIS qui comptent moins de 2000 habitants ne toucheront que la moitié de cette taxe. La TCCFE est évaluée à environ 78 € par foyer en 2021 pour atteindre environ 167 € en 2023 afin d'atteindre le taux maximal fixé par la loi. Bien sûr, étant donné que la taxe est appliquée sur le prix au MWh (Mégawatt-heure), tout dépendra de la consommation d'électricité des ménages. La TCFE n'est pas la seule taxe qui va augmenter prochainement. Il y a également le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité) qui va être revalorisé en août 2021. Ici encore, cela aura un impact significatif sur les factures d'électricité des foyers à l'échelle nationale. Ceci sans compter la hausse des prix sur le marché de l'énergie...

Après un point fait sur la situation du déploiement de la fibre dans le village,

Monsieur le Maire Claude Colin lève la séance.